



## INFORMATION A METTRE EN LIGNE SUR LE SITE – Rubrique cimetières

La législation funéraire a instauré un modèle de devis pour les prestations funéraires auquel les opérateurs de pompes funèbres doivent se conformer.

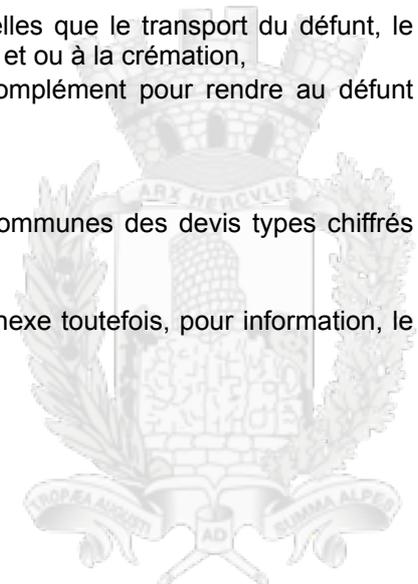
Une terminologie commune obligatoire est destinée à faciliter les comparaisons des tarifs pratiqués par les différents prestataires.

Ce modèle détaille sur 3 colonnes l'étendue des prestations, à savoir :

- Les prestations courantes définies par le droit en vigueur, telles que le transport du défunt, le cercueil et accessoires, opérations nécessaires à l'inhumation et ou à la crémation,
- Les prestations optionnelles qui usuellement viennent en complément pour rendre au défunt l'hommage souhaité,
- Les frais avancés pour le compte de la famille.

Les opérateurs de pompes funèbres peuvent déposer auprès des communes des devis types chiffrés présentant les prestations qu'ils fournissent.

La commune de La Turbie n'ayant reçu aucune proposition, vous annexe toutefois, pour information, le modèle de devis réglementaire vierge.



MODÈLE DE DEVIS RÉGLEMENTAIRE  
(ANNEXE À L'ARRÊTÉ DU 23 AOÛT 2010)

En application de la réglementation funéraire, seules les prestations suivantes sont obligatoires : fourniture d'un véhicule agréé pour le transport du corps (avant ou après la mise en cercueil), d'un cercueil de 22 mm d'épaisseur — ou 18 mm en cas de crémation — avec une garniture étanche et 4 poignées et, selon le cas, les opérations nécessaires à l'inhumation et/ou à la crémation (avec fourniture d'une urne cinéraire permettant de recueillir les cendres issues de la crémation).

PRESTATIONS COURANTES	MONTANT		PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES	MONTANT		FRAIS AVANCES POUR LE COMPTE DE LA FAMILLE	MONTANT	
	HT	TTC		HT	TTC		HT	TTC
<b>1 - PRÉPARATION/ ORGANISATION DES OBSEQUES</b>								
Démarches et formalités administratives (demandes d'autorisation auprès de la mairie, de la police, des représentants du culte, frais de dossier...)			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de x (nombre) faire-part</li> <li>• Compositions florales</li> <li>• Plaques et articles funéraires</li> </ul>			Vacation de police  • Publication d'avis dans la presse		
			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soins de conservation</li> <li>• Retrait d'une prothèse fonctionnant au moyen d'une pile</li> <li>• Toilette mortuaire : préparation et habillage du défunt</li> </ul>					

			<b>CHAMBRE FUNERAIRE</b>  (ou maison funéraire ou funérarium ou athanée)  • frais d'admission  • frais de séjour en case réfrigérée  • frais de séjour en salon de présentation				
<b>2 - TRANSPORT DU DEFUNT AVANT MISE EN BIÈRE (sans cercueil), pour retour du corps à domicile, dans une chambre funéraire ou tout autre lieu</b>							
Mise à disposition d'un véhicule funéraire, avec son équipe							
Housse mortuaire							
• Forfait de transport  • Transport pour un trajet de x km aller/retour							
<b>3 - CERCUEIL ET ACCESSOIRES</b>							
• Cercueil (essence du bois ou autre matériau agréé, forme et modèle), avec cuvette étanche et quatre poignées  • Plaque d'identité, apposée sur le cercueil  • Capiton			• Emblème civil / religieux placé sur le cercueil ou l'urne				
<b>4 - MISE EN BIÈRE ET FERMETURE DU CERCUEIL</b>							
Personnel							
<b>5 - TRANSPORT DU DEFUNT APRES MISE EN BIÈRE (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu</b>							
Véhicule funéraire							

• Forfait de transport							
• Transport pour un trajet de x km aller/retour							
Personnel							
<b>6 - CEREMONIE FUNERAIRE</b>							
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)							
Personnel (dont nombre de porteurs)			• Mise à disposition d'un maître de cérémonie • Registre de condoléances			• Frais de culte • Taxes municipales pour convoi	
<b>7 - INHUMATION</b>							
Personnel pour inhumation							
Creusement et comblement de fosse						• Taxes municipales pour inhumation	
Le cas échéant : • ouverture / fermeture de caveau • démontage /montage de monument funéraire			• Fourniture d'un caveau • Autres travaux de marbrerie				
<b>8 - CREMATION</b>							
Crémation						• Taxes municipales pour crémation	
Personnel pour crémation							
Fourniture d'une urne, avec sa plaque							
Le cas échéant : • scellement sur un monument funéraire • dépôt de l'urne dans un columbarium • inhumation de l'urne			• Conservation de l'urne au crématorium • Dispersion des cendres (dans un site cinéraire ou en pleine nature)				

TOTAL hors taxes :

TVA :

TOTAL toutes taxes comprises :

